



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD
LORS D'UNE SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE 4 MAI 2015**

MAIRE

DG ET
GREFFIÈRE
PAR INTÉRIM

Une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Stanstead a eu lieu le 4^e jour du mois de MAI de l'an DEUX MILLE QUINZE, à l'heure et l'endroit habituels des sessions.

SONT PRÉSENTS Mesdames et Messieurs les conseillers suivants, à savoir :

Paul Stuart, Rollande Rouleau, Wayne Stratton, Frances Bonenfant, André-Jean Bédard et Guy Ouellet.

TOUS FORMANT QUORUM sous la présidence du maire Philippe Dutil.

La directrice générale et greffière par intérim, Me Karine Duhamel, est également présente, conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes*.

Il y a 9 personnes dans l'assistance.

1.0

OUVERTURE DE LA SÉANCE (1.0)

Monsieur le Maire déclare l'ouverture de la séance. Il est 19 heures. Il souhaite la bienvenue à l'assistance et aux membres du conseil.

2.0

2015-05-7311

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (2.0)

*Il est proposé par Guy Ouellet
Appuyé par Frances Bonenfant
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉE

3.0

2015-05-7312

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX (3.0)

*Il est proposé par Paul Stuart
Appuyé par Wayne Stratton
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE les procès-verbaux de la séance ordinaire du 7 avril 2015 et de la séance extraordinaire du 22 avril 2015 soient acceptés tels que déposés.

ADOPTÉE

3.01

Affaires délibérantes des procès-verbaux (3.01)

Note :

Aucun sujet ou question n'est apporté à la directrice générale et greffière par intérim, Me Karine Duhamel, concernant les affaires délibérantes des séances précédentes du conseil.

3.02

Transfert des « Points en suspens » à être traités à cette séance (3.02)

Note :

Aucun sujet n'est transféré des « Points en suspens » pour être placé à l'ordre du jour de cette séance.



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD
LORS D'UNE SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE 4 MAI 2015**

MAIRE

DG ET
GREFFIÈRE
PAR INTÉRIM

4.0

RAPPORTS DES ÉLUS ET DES OFFICIERS MUNICIPAUX (4.0)

4.01

Rapport des délégations de pouvoir (4.01)

La directrice générale et greffière par intérim dépose aux membres du conseil les rapports des délégations de pouvoir du mois d'avril 2015 conformément à l'article 555.1 de la *Loi sur les cités et villes* et au règlement portant le numéro 2009-120, lequel est joint à la présente sous l'**Annexe A**. Les rapports se décrivent comme suit, à savoir :

Karine Duhamel :	138.66 \$
Michael Houle :	11 328.70 \$
Christopher Goodsell :	660.73 \$

4.02

Rapport des revenus et des dépenses (4.02)

La directrice générale et greffière par intérim dépose l'état des revenus et des dépenses de la municipalité pour la période du 1^{er} janvier au 30 avril de l'an 2015, lequel est joint à la présente sous l'**Annexe B**.

4.03

2015-05-7313

Dépôt des états comparatifs de revenus et de dépenses (4.03)

La directrice générale et greffière par intérim dépose deux comparatifs de revenus et de dépenses tel que prévu par l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes*, lesquels sont joints sous l'**Annexe C**.

5.0

PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE (5.0)

Le conseil se met à la disposition de son assistance conformément à l'article 322 de la *Loi sur les cités et villes* et au Règlement 2009-121 de la municipalité, pour une période de quinze (15) minutes.

M. O'Shaughnessy	Borne électrique
M. Lachance	Balayage des routes desservies par le MTQ
Mme Daviault	Nuisance des VTT
M. Sheldon	Signalisation du centre d'accueil
M. Durocher	Ouverture d'un centre de formation à Magog

6.0

GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE (6.0)

6.01

2015-05-7314

Comptes payés et à payer (6.01)

***Il est proposé par Frances Bonenfant
Appuyé par Paul Stuart
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)***

QUE le conseil accepte les listes des comptes payés et à payer, lesquelles sont jointes à la présente sous l'**Annexe D**. Le montant des dépenses est approprié aux postes budgétaires concernés.

Les comptes payés en avril 2015 :	269 120.67 \$
Les comptes à payer en mai 2015 :	127 752.27 \$

ADOPTÉE



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD
LORS D'UNE SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE 4 MAI 2015**

MAIRE

DG ET
GREFFIÈRE
PAR INTÉRIM

6.02

Dépôt de la liste des comptes débiteurs (6.02)

Note :

La directrice générale et greffière par intérim dépose au conseil la liste des retards impayés pour les taxes municipales, pour les années 2014 et précédentes, mise à jour en date du 30 avril 2015, jointe à la présente en **Annexe E**.

6.03

2015-05-7315

Ordonnance à la directrice générale et greffière par intérim de procéder à la publication d'un préavis identifiant les immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées, en tout ou en partie (6.03)

CONSIDÉRANT QU'un avis public de dépôt du rôle de perception a été publié le 13 février 2015 dans le bulletin municipal *La Diligence*;

CONSIDÉRANT QUE la trésorière a dressé un état indiquant les immeubles de la Ville de Stanstead sur lesquels les taxes imposées en date du 3 mai 2015 et antérieures n'ont pas été payées, en tout ou en partie, tel qu'il appert du document joint aux présentes sous l'**Annexe F**;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun de demander à la directrice générale et greffière par intérim de procéder à la publication d'un préavis identifiant les immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées, en tout ou en partie, avant de lui ordonner d'aller en vente pour taxes;

CONSIDÉRANT QUE tous les montants des taxes impayées indiqués dans l'annexe n'incluent pas les intérêts courus à ce jour;

*Il est proposé par Frances Bonenfant
Appuyé par André-Jean Bédard
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le conseil demande à la directrice générale et greffière par intérim de publier un préavis identifiant les immeubles sur lesquels les taxes imposées en date du 3 mai 2015 et antérieures n'ont pas été payées, en tout ou en partie, lesquels sont décrits à l'**Annexe F**, joint aux présentes. Cette liste est toutefois sujette à changement d'ici sa publication.

QUE les dépenses découlant de cette procédure soient appropriées à même le budget Administration.

ADOPTÉE

6.04

2015-05-7316

Achat groupé d'espaces publicitaires dans le Stanstead Journal pour divers événements (6.04)

CONSIDÉRANT QUE le *Stanstead Journal* a fait une proposition de publier dans leur journal des bandeaux promotionnels de divers événements;

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaiterait publier quatre bandeaux pour les événements suivants : Festival Frontière en Fête, Ayer's Cliff Fair (Ayer's Cliff), Townshippers' Day ainsi que pour les vœux des Fêtes;

CONSIDÉRANT QU'il en coûte **120 \$** (taxes en sus) par bandeau, à la condition que les quatre bandeaux soient achetés simultanément;

*Il est proposé par Guy Ouellet
Appuyé par Paul Stuart
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le conseil désire participer aux publications de quatre bandeaux promotionnels dans le *Stanstead Journal* pour les événements de Frontières en Fête, Ayer's Cliff Fair, Townshippers'



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD
LORS D'UNE SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE 4 MAI 2015**

MAIRE

DG ET
GREFFIÈRE
PAR INTÉRIM

Day, ainsi que les vœux des Fêtes, au coût de **120 \$** chacun (taxes en sus). Le montant de la dépense est approprié à même le budget Administration.

ADOPTÉE

6.05
2015-05-7317

Demande de subvention au gouvernement fédéral dans le cadre du projet d'ascenseur de l'Aréna Pat Burns (6.05)

CONSIDÉRANT QUE *Stanstead College* entend présenter une demande d'aide financière au gouvernement fédéral en vue d'installer un ascenseur à l'Aréna Pat Burns;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Stanstead est propriétaire du bâtiment et qu'il serait préférable de soumettre la demande sous le nom de la municipalité pour faciliter le processus administratif;

CONSIDÉRANT QUE tous les coûts reliés à ce projet seront assumés par *Stanstead College*;

Il est proposé par André-Jean Bédard

Appuyé par Guy Ouellet

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le conseil autorise le maire ainsi que la directrice générale et greffière par intérim à signer le formulaire de demande d'aide financière émis par le gouvernement fédéral sous réserve que tous les frais encourus pour l'achat et l'installation de l'ascenseur soient assumés par *Stanstead College*.

ADOPTÉE

6.06
2015-05-7318

Adhésion de la Ville de Stanstead à la Fédération canadienne des municipalités pour l'année 2015-2016 (6.06)

CONSIDÉRANT QUE la Fédération canadienne des municipalités est un organisme promouvant les intérêts des municipalités et qu'elle vise à harmoniser les priorités locales et fédérales et à offrir des programmes axés vers la solution;

Il est proposé par Paul Stuart

Appuyé par André-Jean Bédard

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le conseil autorise la dépense de **534 \$**, taxes en sus pour l'adhésion de la Ville à la Fédération canadienne des municipalités. Le montant de la dépense est à prévoir au budget Administration.

ADOPTÉE

6.07
2015-05-7319

Achat d'un espace publicitaire dans le feuillet « Découvrez les Cantons-de-l'Est » (6.07)

Il est proposé par Paul Stuart

Appuyé par Rollande Rouleau

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le conseil approuve l'achat d'un espace publicitaire d'une demi-page horizontale dans l'édition 2015 du feuillet « Découvrez les Cantons-de-l'Est », lequel sera distribué le 24 juin prochain dans le Publisac de la Rive-Sud de Montréal et dans les bureaux touristiques des Cantons-de-l'Est. La dépense, au montant de **745 \$**, taxes en sus, est appropriée à même le budget Administration.

ADOPTÉE

s.laverdure@mrcme
mphremagog.com



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD
LORS D'UNE SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE 4 MAI 2015**

MAIRE

DG ET
GREFFIÈRE
PAR INTÉRIM

7.0

LÉGISLATION (7.0)

8.0

SÉCURITÉ PUBLIQUE (8.0)

8.01

2015-05-7320

Embauche d'un pompier volontaire (8.01)

CONSIDÉRANT QUE le directeur du service de Sécurité incendie recommande au conseil de procéder à l'embauche d'un pompier volontaire dans le but d'assurer la sécurité des citoyens de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE suite à un appel et à une révision des candidatures, celle de M. Patrick Brière a été retenue et qu'il débutera au sein du service à titre de « recrue » pour une période probatoire de six mois au cours de laquelle il devra satisfaire les exigences énumérées à la *Politique relative à la procédure d'embauche du département du Service de sécurité incendie de la Ville de Stanstead* (ci-après « Politique »);

CONSIDÉRANT QUE le directeur du service de Sécurité incendie recommande son embauche à ce titre;

Il est proposé par Wayne Stratton

Appuyé par Paul Stuart

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le conseil embauche M. Patrick Brière à titre de « recrue » de la brigade d'incendie de Stanstead, sous réserve du respect des conditions énumérées dans la politique.

ADOPTÉE

9.0

TRAVAUX PUBLICS (9.0)

9.01

2015-05-7321

Embauche d'un responsable pour le centre de dépôt au garage de la salle communautaire, secteur Beebe (9.01)

CONSIDÉRANT QUE la Ville requiert les services d'un responsable, lequel devra s'assurer que les citoyens déposent uniquement les objets autorisés par la Ressourcerie des frontières;

CONSIDÉRANT QUE M. Walter McComb a exprimé son intérêt pour ledit poste temporaire;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance des conditions d'emploi de la personne ci-haut mentionnée;

Il est proposé par Wayne Stratton

Appuyé par Paul Stuart

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le conseil embauche M. Walter McComb à titre de responsable du centre de dépôt au garage de la salle communautaire situé au 70, rue Principale, le tout conformément aux conditions d'emploi déterminées entre les parties. Le montant de la dépense est approprié à même le budget Travaux publics.

ADOPTÉE

9.02

2015-05-7322

Embauche d'un journalier temporaire – Saison estivale 2015 (9.02)

CONSIDÉRANT QU'un employé du département des Travaux publics doit s'absenter pour plusieurs semaines et qu'il est opportun de procéder à l'embauche d'un remplaçant pour assurer le bon déroulement des activités de la Ville;



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD
LORS D'UNE SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE 4 MAI 2015**

MAIRE

DG ET
GREFFIÈRE
PAR INTÉRIM

CONSIDÉRANT QUE M. André Fecteau a exprimé son intérêt pour ledit poste temporaire, selon les conditions et les modalités prévues au contrat dont les membres du conseil ont pris connaissance;

*Il est proposé par André-Jean Bédard
Appuyé par Guy Ouellet
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le conseil embauche M. André Fecteau, à titre de journalier temporaire, pour la saison estivale 2015, le tout conformément aux dispositions du contrat de travail, lequel sera classé au dossier de l'employé. Le montant de la dépense est approprié à même le budget Travaux publics.

QUE le conseil mandate et autorise le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la directrice générale et greffière par intérim à signer pour et au nom de la Ville ledit contrat de travail avec M. André Fecteau.

ADOPTÉE

9.03
2015-05-7323

Étude de la possibilité de remplacer le pont situé le long de la piste cyclable de Beebe par un ponceau (9.03)

CONSIDÉRANT la vétusté de l'ancien pont ferroviaire à structure en bois situé le long de la piste cyclable à Beebe;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'étudier une alternative et de mandater une firme pour étudier la faisabilité de remplacer la structure existante par un ponceau;

CONSIDÉRANT QUE l'expertise fera état des contraintes environnementales et civiles à respecter et qu'elle contiendra des recommandations permettant au conseil de prendre une décision éclairée quant à la possibilité de remplacer la structure existante par un ponceau;

*Il est proposé par Paul Stuart
Appuyé par Guy Ouellet
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le conseil octroie le mandat à Bios Consultants pour un montant de **1 915 \$**, taxes en sus, afin qu'une expertise soit présentée au conseil quant à la possibilité de remplacer le pont actuel par un ponceau. Le montant de la dépense est approprié à même le surplus.

ADOPTÉE

10.0
10.01
2015-05-7324

HYGIÈNE DU MILIEU (10.0)

Octroi d'un mandat de services professionnels pour la supervision de la construction d'un nouveau puits près de GranitSlab (10.01)

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit se conformer à la réglementation en vigueur quant au taux d'arsenic produit par le puits municipal situé à Beebe;

CONSIDÉRANT QUE les puits d'essai ST/FE-5-15 et ST/FE-6-15 n'ont pas donné les résultats escomptés et qu'il est nécessaire de forer un puits d'essai de six (6) pouces dans le but de trouver une source d'approvisionnement en eau potable viable et suffisante pour combler les besoins de la population;

*Il est proposé par Frances Bonenfant
Appuyé par Paul Stuart
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD
LORS D'UNE SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE 4 MAI 2015**

MAIRE

DG ET
GREFFIÈRE
PAR INTÉRIM

10.02
2015-05-7325

QUE le conseil octroie le mandat de services professionnels à la firme Laforest Nova Aqua pour un montant de **8 086.19 \$**, taxes incluses, conformément à l'offre n° 3117 produite par ladite firme, en vue de superviser la construction d'un nouveau puits près de GranitSlab. Le montant de la dépense est approprié à même les fonds réservés pour ce projet.

ADOPTÉE

Approbation et mandat de signature d'une convention pour la recherche en eau souterraine avec le propriétaire de Granit Design (10.02)

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit procéder à des forages et à des essais de pompage afin de trouver des sources d'eau potable respectant les critères du ministère de l'Environnement;

CONSIDÉRANT QUE les travaux envisagés par la Ville se situent sur une partie du lot 5 076 243, cadastre officiel de Stanstead Plain, circonscription foncière de Stanstead, lequel appartient à l'entreprise Granit Design;

CONSIDÉRANT QUE la Ville et le propriétaire ont consigné dans une convention les modalités de l'entente, laquelle est jointe en **Annexe G**;

Il est proposé par Frances Bonenfant

Appuyé par Guy Ouellet

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le conseil approuve la convention pour la recherche en eau souterraine et mandate et autorise le maire, ou en son absence le maire suppléant et la directrice générale et greffière par intérim à signer pour et au nom de la Ville ladite convention, le tout selon les termes et les conditions établis.

ADOPTÉE

11.0
11.01
2015-05-7326

LOISIRS ET CULTURE (11.0)

Ligue de balle-molle féminine de la Ville de Stanstead : nomination du bénévole responsable (11.01)

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire désigner M. Andrew Smith à titre de bénévole responsable, pour prendre charge de la ligue de balle-molle féminine de la Ville de Stanstead pour la saison 2015;

CONSIDÉRANT QUE cette même personne pourra organiser des tournois et des levées de fonds;

Il est proposé par Paul Stuart

Appuyé par Wayne Stratton

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE M. Andrew Smith soit désigné à titre de bénévole responsable de la ligue de balle-molle féminine de Stanstead et pour tous les tournois de la ligue.

QUE la Ville demande à son assureur, la MMQ, de confirmer la couverture d'assurance de la ligue de balle-molle féminine de la Ville de Stanstead.

ADOPTÉE



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD
LORS D'UNE SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE 4 MAI 2015**

MAIRE

DG ET
GREFFIÈRE
PAR INTÉRIM

11.02
2015-05-7327

Ligue de soccer de la Ville de Stanstead : nomination des bénévoles responsables (11.02)

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire désigner Mme Janice Smith, à titre de bénévole responsable, pour prendre charge de la ligue de soccer de la Ville de Stanstead pour la saison 2015;

CONSIDÉRANT QUE cette même personne pourra organiser des tournois et des levées de fonds;

*Il est proposé par Frances Bonenfant
Appuyé par André-Jean Bédard
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE Mme Janice Smith soit désignée à titre de bénévole responsable de la ligue de soccer de Stanstead et pour tous les tournois de la ligue.

QUE la Ville demande à son assureur, la MMQ, de confirmer la couverture d'assurance de la ligue de soccer de la Ville de Stanstead.

ADOPTÉE

11.03
2015-05-7328

Ligue de balle-molle junior de la Ville de Stanstead : nomination du bénévole responsable (11.03)

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire désigner M. Raymond Parent à titre de bénévole responsable pour prendre charge de la ligue de balle-molle junior de la Ville de Stanstead pour la saison 2015;

CONSIDÉRANT QUE cette même personne pourra organiser des tournois et des levées de fonds;

*Il est proposé par Paul Stuart
Appuyé par Guy Ouellet
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE M. Raymond Parent soit désigné à titre de bénévole responsable de la ligue de balle-molle junior de Stanstead et pour tous les tournois de la ligue

QUE la Ville demande à son assureur, la MMQ, de confirmer la couverture d'assurance de la ligue de balle-molle junior de la Ville de Stanstead.

ADOPTÉE

11.04
2015-05-7329

Tournoi de golf C.A.B. Rediker (11.04)

CONSIDÉRANT QUE le tournoi de golf annuel du C.A.B. Rediker se tiendra le 12 juin 2015 au Club de golf Dufferin Heights;

CONSIDÉRANT QUE les fonds générés permettront d'assurer que les personnes dans le besoin recevront de l'aide du C.A.B. Rediker;

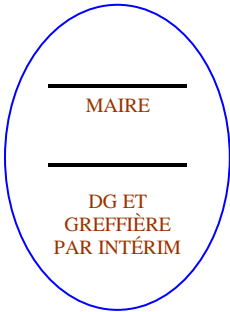
*Il est proposé par Wayne Stratton
Appuyé par Guy Ouellet
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE la Ville achète une commandite de **150 \$** pour un logo sur le napperon et permette la participation d'un quatuor à l'édition 2015 du tournoi de golf annuel du C.A.B. Rediker pour une dépense totale de **565 \$**. La dépense étant appropriée à même le budget Administration.

ADOPTÉE



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD
LORS D'UNE SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE 4 MAI 2015**



11.05
2015-05-7330

Participation de la Ville à titre de commanditaire pour le tournoi de golf organisé par le Stanstead College (11.05)

Le conseiller Wayne Stratton déclare qu'il est susceptible d'avoir un intérêt particulier dans la question du tournoi de golf, car sa conjointe travaille au Stanstead College et conséquemment, il ne participe pas aux délibérations ni au vote.

Le conseiller Guy Ouellet déclare qu'il est susceptible d'avoir un intérêt particulier dans la question du tournoi de golf, car il est membre du comité organisateur et conséquemment, il ne participe pas aux délibérations ni au vote.

CONSIDÉRANT QUE tous les profits réalisés dans le cadre du tournoi de golf des Anciens et Amis 2015 du *Stanstead College*, lequel se tiendra le 25 septembre 2015, seront versés aux étudiants locaux sous forme de bourses;

***Il est proposé par Rollande Rouleau
Appuyé par André-Jean Bédard
Et unanimement résolu par voix exprimées (4 pour, 0 contre)***

QUE le conseil autorise l'achat d'un trou de parcours identifiant le nom et le logo de la Ville et la participation d'une équipe dans le cadre du tournoi de golf du 25 septembre 2015 des Anciens et Amis 2015, organisé par le *Stanstead College*. La dépense, au montant de **1 200 \$**, est appropriée à même le budget Administration.

ADOPTÉE

11.06
2015-05-7331

Course relais du Lac Memphrémagog : autorisation de passage (11.06)

CONSIDÉRANT le caractère annuel de la demande d'autorisation;

***Il est proposé par Guy Ouellet
Appuyé par André-Jean Bédard
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)***

QUE le conseil autorise le passage des coureurs sur le territoire de la Ville dans le cadre de la course relais du Lac Memphrémagog qui se tiendra le 26 septembre 2015.

ADOPTÉE

12.0

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT (12.0)

12.01
2015-05-7332

Procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme (12.01)

Note :

La directrice générale et greffière par intérim informe les membres du conseil que le comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.) n'a pas tenu de séance au mois d'avril 2015.

12.02

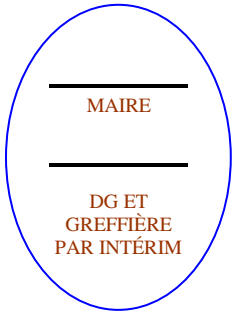
Dépôt du rapport mensuel pour les permis émis pendant le mois précédent (12.02)

Note :

La directrice générale et greffière par intérim dépose aux membres du conseil le rapport mensuel concernant les permis émis pendant le mois d'avril 2014.



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD
LORS D'UNE SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE 4 MAI 2015**



- 13.0** **CORRESPONDANCE MENSUELLE (13.0)**
- Copie de la correspondance a été remise aux membres du conseil.
- 14.0** **VARIA (14.0)**
- 15.0** **PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE (15.0)**
- Le conseil se met à la disposition de son assistance conformément à l'article 322 de la *Loi sur les cités et villes*.
- | | |
|--------------|--|
| Mme Daviault | Appel d'offres – Réfection du chemin Hackett et de la rue Junction |
| M. Sheldon | Matières fécales laissées par des animaux |
| M. Sheldon | Contribution financière au Granit Central |
| M. Goodsell | Publicité dans le feuillet « Canton-de-l'Est » |
| Mme Daviault | Réglementation en vigueur concernant les feuilles mortes |

16.0 **POINTS EN SUSPENS (16.0)**

17.0
2015-05-7333 **LEVÉE DE LA SÉANCE (17.0)**

*Il est proposé par Paul Stuart
Appuyé par Guy Ouellet
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE la séance soit levée, les sujets à l'ordre du jour ayant tous été traités. Il est 20 h 03.

ADOPTÉE

Respectueusement soumis,

Philippe Dutil,
Maire

Me Karine Duhamel,
Directrice générale et greffière par intérim